



2011-03-31

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens:

[Belgostat On-line](#)

[Information générale - PDE](#)

Les comptes 2010 des administrations publiques: déficit de 4,1 p.c. du PIB

Ce jeudi 31 mars 2011, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la [procédure des déficits excessifs](#) (PDE), ainsi que des données sur les interventions des administrations publiques dans le contexte de la crise financière.

Les tableaux PDE sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [Belgostat On-line](#). Ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2010¹.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs a présenté un déficit de 4,1 p.c. du PIB en 2010 alors qu'il atteignait un déficit de 5,9 p.c. du PIB en 2009.

Les dépenses primaires ont diminué de 0,8 p.c. du PIB et se sont élevées à 49,6 p.c. du PIB en 2010. Les charges d'intérêts ont, quant à elles, reculé de 0,2 p.c. du PIB pour représenter à 3,4 p.c. du PIB. De leur côté, les recettes ont progressé de 0,8 p.c. du PIB et se sont établies à 48,9 p.c. du PIB.

La diminution des *dépenses primaires* est essentiellement imputable aux autres dépenses en capital en capital (-0,5 p.c. du PIB), aux rémunérations (-0,3 p.c. du PIB) et aux prestations sociales (-0,2 p.c. du PIB). Les autres dépenses en capital avaient été influencées en 2009 par le remboursement, sur décisions de justice, de certaines taxes indûment perçues dans le passé sur des sociétés touchant des dividendes de filiales étrangères, d'une part, et sur les chômeurs mariés, d'autre part.

La baisse des *charges d'intérêts* s'explique uniquement par l'évolution favorable du taux d'intérêt implicite, le taux d'endettement des administrations publiques ayant augmenté.

La croissance des *recettes* est due à l'évolution à la fois des recettes fiscales et parafiscales (0,5 p.c. du PIB) et des recettes non fiscales et non parafiscales (0,2 p.c. du PIB). L'accroissement des recettes fiscales et parafiscales résulte d'un gonflement des principales catégories de recettes fiscales, les cotisations sociales enregistrant une diminution. Les recettes non fiscales et non parafiscales augmentent essentiellement sous l'effet des paiements effectués par des institutions financières suite aux interventions des administrations publiques lors de la crise financière.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 96,8 p.c. du PIB à fin 2010, enregistrant ainsi une hausse de 0,6 p.c. du PIB par rapport à l'année précédente où la dette augmentait de 6,6 p.c. du PIB par rapport à 2008.

¹ Les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques seront disponibles lors de la prochaine publication des comptes trimestriels des secteurs prévue le 15 avril 2011.

TABLEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DEFICITS EXCESSIFS¹

(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses totales	154.664	162.122	172.731	183.241	186.593
(en p.c. du PIB)	(48,6)	(48,4)	(50,1)	(54,0)	(53,0)
Dépenses primaires	142.132	149.287	159.667	170.965	174.589
(en p.c. du PIB)	(44,7)	(44,6)	(46,3)	(50,4)	(49,6)
dont:					
Rémunérations	37.859	39.324	41.635	43.288	44.171
Prestations sociales	71.382	74.915	80.542	86.234	88.857
Charges d'intérêts	12.532	12.835	13.064	12.276	12.004
(en p.c. du PIB)	(3,9)	(3,8)	(3,8)	(3,6)	(3,4)
Recettes totales	155.102	161.089	168.386	163.260	172.238
(en p.c. du PIB)	(48,8)	(48,1)	(48,8)	(48,1)	(48,9)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	139.348	144.909	150.679	145.359	152.985
(en p.c. du PIB)	(43,8)	(43,2)	(43,7)	(42,9)	(43,4)
Solde de financement	438	-1.033	-4.345	-19.981	-14.355
(en p.c. du PIB)	(0,1)	(-0,3)	(-1,3)	(-5,9)	(-4,1)
Solde primaire	12.970	11.802	8.719	-7.706	-2.351
(en p.c. du PIB)	(4,1)	(3,5)	(2,5)	(-2,3)	(-0,7)
Dettes publiques (définition Maastricht)	280.413	282.106	309.191	326.371	341.019
(en p.c. du PIB)	(88,1)	(84,2)	(89,6)	(96,2)	(96,8)

Source: ICN.

¹ Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, le solde de financement est corrigé pour inclure les paiements nets d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux.

Sous-secteurs des administrations publiques

L'évolution du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est le résultat de développements différents selon les sous-secteurs.

Le *pouvoir fédéral* a enregistré un déficit de 3,1 p.c. du PIB en 2010, en amélioration par rapport au déficit de 4,2 p.c. du PIB observé en 2009.

Les *communautés et régions* ont clôturé l'année 2010 avec un déficit de 0,7 p.c. du PIB alors qu'elles avaient enregistré un déficit de 0,8 p.c. du PIB en 2009.

Les comptes des *administrations locales* se sont clôturés avec un déficit de 0,2 p.c. du PIB alors que le déficit était de 0,1 p.c. du PIB en 2009.

Les *administrations de sécurité sociale* ont affiché un déficit de 0,1 p.c. du PIB, en amélioration par rapport au déficit de 0,8 p.c. du PIB enregistré l'année précédente.

TABLEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS

	2006	2007	2008	2009	2010
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	21	-3.701	-5.581	-14.259	-10.856
Communautés et régions (S.1312)	504	1.235	-129	-2.609	-2.586
Administrations locales (S.1313)	-916	-205	-194	-456	-612
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	830	1.637	1.559	-2.658	-302
Ensemble des administrations publiques (S.13)	438	-1.033	-4.345	-19.981	-14.355
	(en pourcentage du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	0,0	-1,1	-1,6	-4,2	-3,1
Communautés et régions (S.1312)	0,2	0,4	0,0	-0,8	-0,7
Administrations locales (S.1313)	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	0,3	0,5	0,5	-0,8	-0,1
Ensemble des administrations publiques (S.13)	0,1	-0,3	-1,3	-5,9	-4,1

Source: ICN

Note technique

A. La publication des tableaux EDP, fin mars et fin septembre, est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n°479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le Règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000 portant application du Règlement

n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les dépenses et recettes des administrations publiques, qui oblige les Etats membres à fournir ces données à Eurostat depuis le 31 mars 2001. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire des données de base disponibles. Il va sans dire que l'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est dès lors susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

Lors de la première publication des données de l'année précédente en mars de l'année courante, les années pour lesquelles un résultat annuel a déjà été publié ne font normalement pas l'objet d'une révision. Après avoir reçu des pouvoirs de tutelle des administrations locales en mars 2011 des données sur les comptes des communes du Royaume pour l'année 2009 et les communes flamandes pour les années antérieures, l'ICN a apporté une modification au calcul des investissements des communes pour la période 2004-2009. Précédemment les dépenses d'investissement des communes pour cette période étaient estimées sur la base des engagements repris dans les comptes de l'exercice propre. Si cette manière de travailler permettait d'éviter les comptabilisations multiples qui auraient résulté de la prise en compte de tous les engagements repris dans les comptes de l'exercice global, elle introduisait néanmoins un biais temporel puisque les investissements étaient enregistrés au moment de la signature du marché public et non au moment de leur réalisation effective. Dorénavant, les investissements des communes sont estimés sur la base des imputations reprises dans les comptes de l'exercice global. L'impact de la modification sur le solde de financement des administrations locales est variable selon les années mais ne dépasse pas 0,1% du PIB.